

Près de 10.000 conseillers municipaux, formant le collège électoral, se rendent aux urnes ce dimanche pour élire des futurs membres du Sénat au Cameroun lors d'un scrutin où le parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, se dispute avec huit autres formations politiques pour 70 sur 100 sièges.

Le Sénat a été mis en place au Cameroun en 2013. C'est la deuxième fois que cette institution désigne ses membres, pour un mandat de cinq ans. Selon les dispositions de la Constitution camerounaise, un total de 70 sièges de sénateurs seront pourvus par suffrage universel indirect ce dimanche et 30 restant sera nommé par la suite par le président camerounais.

Trente-six listes de candidats titulaires et suppléants, investis par neuf partis politiques, se disputent les suffrages de 9.666 électeurs dont 8.685 proviennent du RDPC, tous des conseillers municipaux, dans 81 bureaux de vote répartis dans les dix régions administratives du pays.

Parmi ces formations en compétition, seules deux, le RDPC et l'Union pour la démocratie et le progrès (UNDP), se présentent dans l'ensemble des dix circonscriptions électorales, tandis que le principal parti d'opposition, Social Democratic Front (SDF) est à la conquête de cinq régions : l'Adamaoua, le Littoral, le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest.

C'est le coup d'envoi d'une année électorale pleine au Cameroun, qui prévoit ensuite la tenue des élections législatives et municipales puis de l'élection présidentielle.

Source: 237online.com